urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Dossier n°160128

Communauté de Communes des deux Rives

Département du Tarn-et-Garonne, du Gers
et du Lot-et-Garonne

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.A BIS Réglement Graphique Bis

Planche d'ensemble

Les zones identifiées comme faisant parties de la Trame Verte et Bleue dans ce présent plan de zonage bis font l'objet d'un reglement spécifique.

Géomètre-Expert
Modélisation 3D & BIM
Prestations par drone
Urbanisme & Paysage
Ingénierie VRD
A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Sans Echelle

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2019»

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 20088200009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

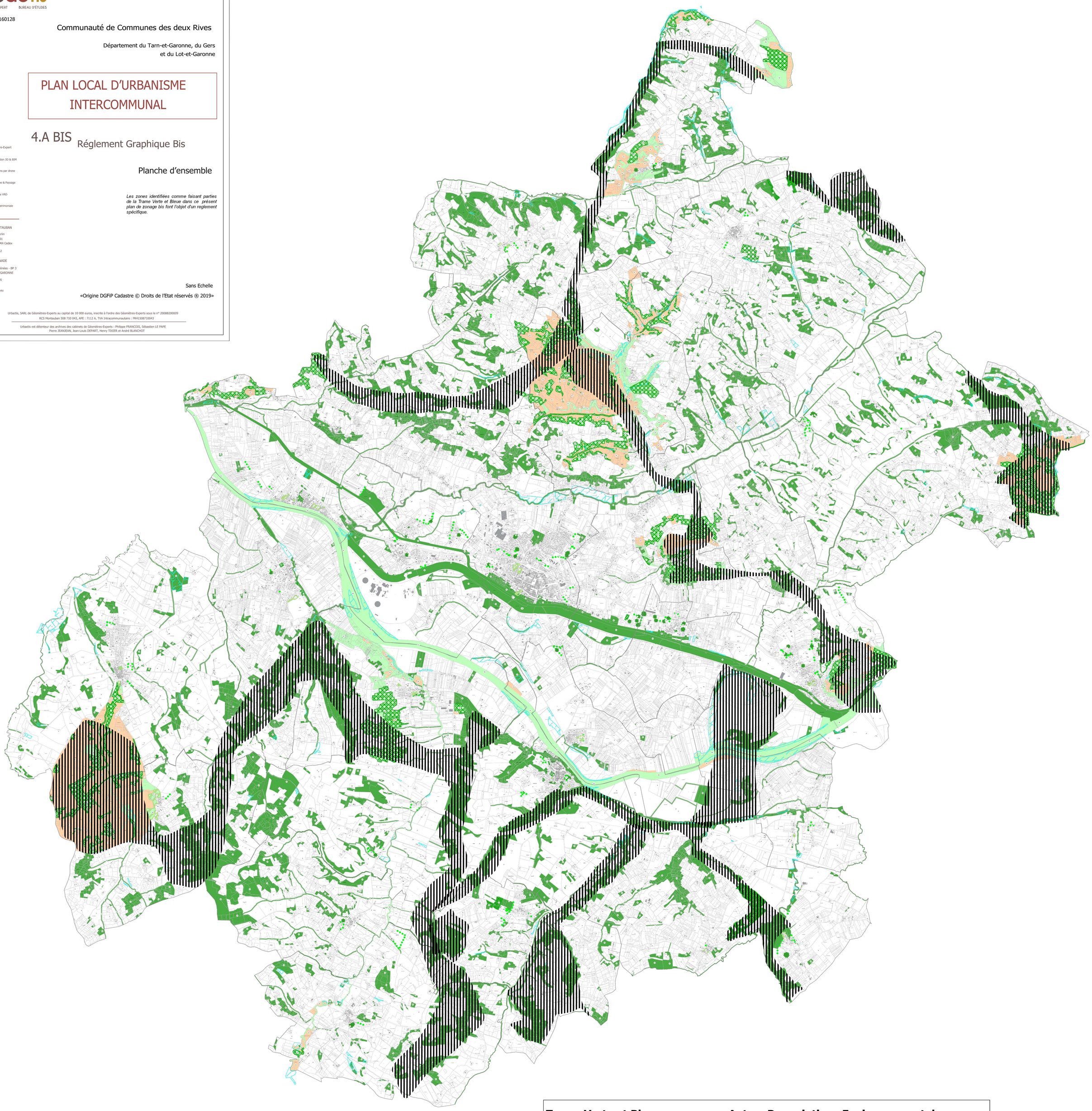

Trame Verte et Bleue
- Corridors Ecologiques à préserver ou renforcer
- Espace Boisé Classé
- Zone Naturelle avec enjeux environnementaux
- Zone Naturelle
- Zone Agricole avec enjeux environnementaux
- Zones Humides

Autres Prescriptions Environnementales
- Eléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme
- Boisements linéaires à préserver selon les dispositions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

0 2,5 5 km